



**Les apiculteurs du Nouveau-Brunswick pourront désormais seulement obtenir des antibiotiques pour abeilles domestiques auprès de vétérinaires – NOUVEAU, 2019**

En raison d'un nouveau règlement de Santé Canada, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, les apiculteurs du Nouveau-Brunswick peuvent seulement acheter des antibiotiques pour abeilles domestiques auprès de vétérinaires. Au Nouveau-Brunswick, l'antibiotique oxytétracycline est utilisé principalement pour prévenir la loque américaine et doit être obtenu auprès d'un vétérinaire.

Dans le cadre de la nouvelle exigence, pour l'achat d'antibiotiques, un vétérinaire devra faire une première visite à un apiculteur du Nouveau-Brunswick pour établir une relation client vétérinaire-apiculteur. Pour aider à établir ces relations, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) a affecté quatre vétérinaires qui seront disponibles pour visiter les ruchers des apiculteurs. Un apiculteur peut aussi choisir de communiquer avec un vétérinaire qui ne travaille pas au MAAP pour établir une relation client avec lui et acheter des antibiotiques.

Voici les coordonnées des quatre vétérinaires du MAAP :

Dr Michel Beaulieu (Bureau de Bathurst – Services de médecine vétérinaire : 506-547-2089)

Dre Jessica Harvey-Chappell (Bureau de Moncton – Services de médecine vétérinaire : 506-856-2277 ou 506-856-2278)

Dre Jessie MacQuarrie (Bureau de Sussex – Services de médecine vétérinaire : 506-432-2001)

Dre Ashley McCarthy (Fredericton – Services de médecine vétérinaire : 506-453-2219)

Le MAAP a publié de l'information supplémentaire sur les changements aux achats d'antibiotiques ici :

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/betail/veterinaires.html>